DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

L'APPROCHE 3-30-300 EN WALLONIE : UN MANQUE D'ARBRES MANIFESTE

Publié le 7 novembre 2025

par Laetitia Theunis

La présence d'espaces verts est reconnue comme bénéfique pour la santé et le bien-être. C'est dans ce cadre qu'a été formulée en 2021 par le professeur Cecil Konijnendijk, chercheur à l'Université de Colombie-Britannique, la règle du 3-30-300, adoptée par de nombreuses villes à travers le monde. Elle fixe trois critères pour garantir un accès équitable à la nature : voir au moins trois arbres depuis son domicile, vivre dans un environnement avec au moins 30 % de couverture arborée, habiter à moins de 300 mètres d'un espace vert de qualité.

Dans le cadre de ses travaux sur l'accès aux droits fondamentaux en Wallonie, l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), en collaboration avec le Département des données transversales du SPW, a évalué l'approche 3-30-300 en Wallonie francophone à partir de trois types de données : enquêtes, imagerie aérienne (orthophotos et LiDAR) et données administratives/statistiques sur la localisation de la population.

Résultats ? Au total en 2023-2024, si 94,2 % de la population de Wallonie francophone bénéficient du critère « vision de 3 arbres » et 78,3 % ont accès à un parc, un bois, une forêt ou un espace vert public à moins de 300 m de leur logement, à peine 10,6 % vivent dans un voisinage avec au moins 30 % de canopée. « C'est donc clairement la condition des 30 % de canopée qui est la moins rencontrée en Wallonie et illustre le manque d'arbres grands d'au moins 3 mètres dans les zones résidentielles », analysent Julien Charlier, chercheur à l'IWEPS, et ses collègues dans le rapport « Espaces arborés et lieux de vie en Wallonie - Application de la règle 3-30-300 ».

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

94,2 % des habitants des 252 communes wallonnes francophones ont déclaré voir au moins 3 arbres depuis leur domicile © Laetitia Theunis

L'accès visuel aux arbres reste inégal

Lors de l'enquête ISADF (Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux) menée en 2024 auprès de 23 825 personnes, 94,2 % des habitants des 252 communes wallonnes francophones ont déclaré voir au moins 3 arbres depuis leur domicile.

Mais qu'entend-on par « arbre » ? En botanique, il n'existe pas de définition standard. Toutefois, dans le cadre de cette étude, un arbre est une plante de minimum 3 mètres de haut, vivace, ligneuse dont le tronc s'épaissit au cours du temps.

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

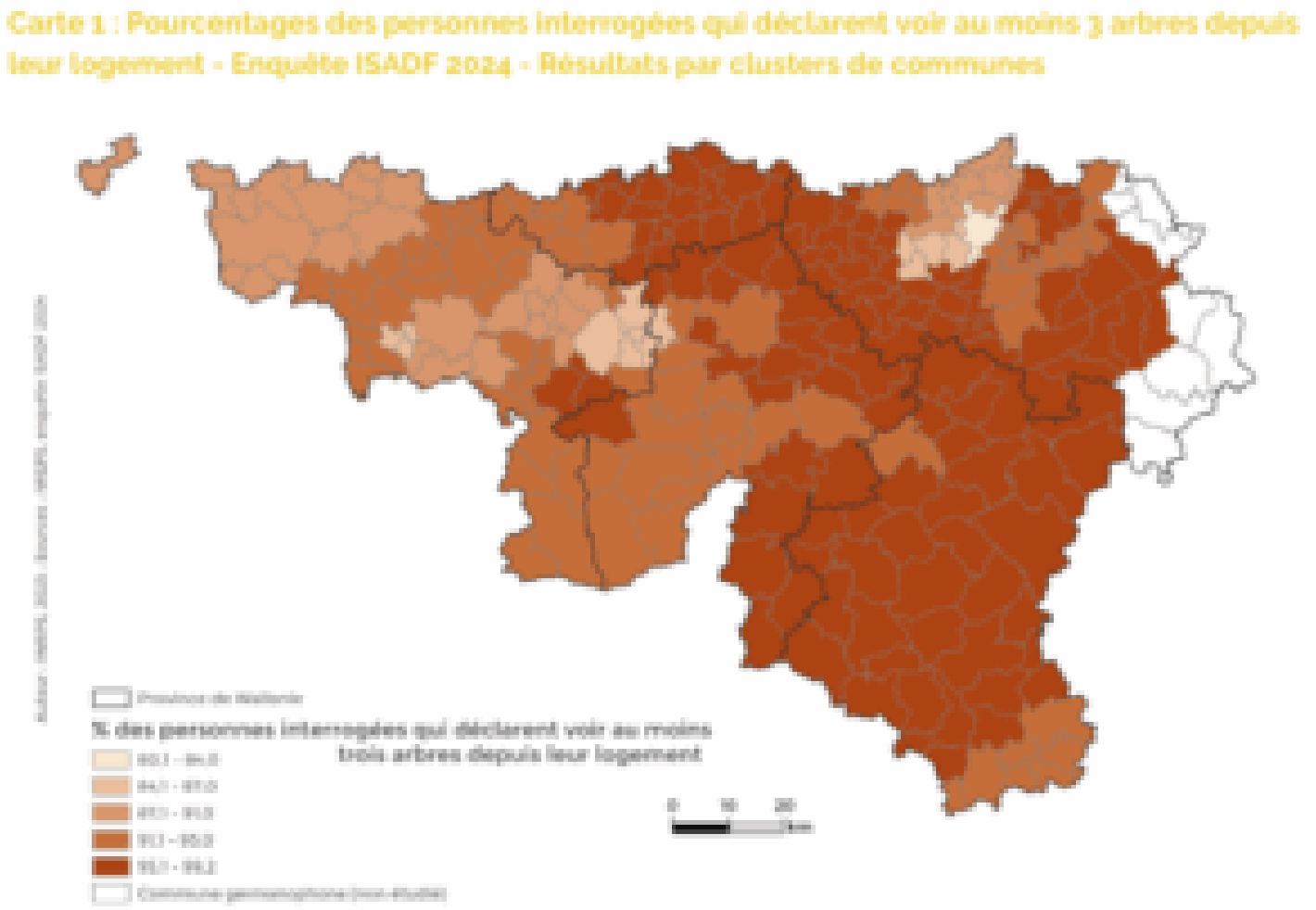

Selon les résultats de l'enquête ISADF 2024, la valeur de 100 % de la population qui verrait au moins 3 arbres depuis son domicile n'est atteinte dans aucune commune wallonne francophone © IWEPS

« Avec une lecture de la cartographie d'ouest en est, les valeurs les plus faibles (entre 80 et 87 % de la population, NDLR) sont localisées, d'une part, dans la province du Hainaut, avec quelques groupes de communes identifiables notamment au nord (près de Mouscron et Tournai), à Mons et dans les communes situées au sud de Mons, dans l'agglomération de La Louvière, à Charleroi et dans les communes à l'est de Charleroi. Un autre groupe de communes est, d'autre part, repérable en province de Liège sur un axe partant de Engis, dans des communes urbaines le long de la Meuse, comprenant l'agglomération de Liège et jusqu'à Bassenge au nord », mentionnent les chercheurs de l'IWEPS.

30% de canopée pour à peine moins de 12% des Wallons

La canopée correspond à la couverture arborée. Elle se mesure en pourcentage dans un environnement défini : dans le cadre de l'étude menée par l'IWEPS, il s'agit de l'espace compris dans un rayon de 500 m autour de chaque point-adresse.

Les effets bénéfiques de la canopée sur la santé ont été démontrés dans de nombreuses études. Ainsi, une couverture de 30 % de canopée est associée à une réduction d'un tiers de la mortalité pendant les vagues de chaleur. Des pourcentages de canopée élevés induisent des microclimats plus agréables, et améliorent les habitudes de sommeil, la santé mentale et globale. Ils purifient également l'air, soutiennent la biodiversité, captent le CO_2, atténuent le risque d'inondation.

Malgré ces bénéfices innombrables, à peine 11,5 % des Wallons et Wallonnes, soit 423 576 habitants, disposent d'au minimum 30 % de canopée dans leur environnement proche.

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

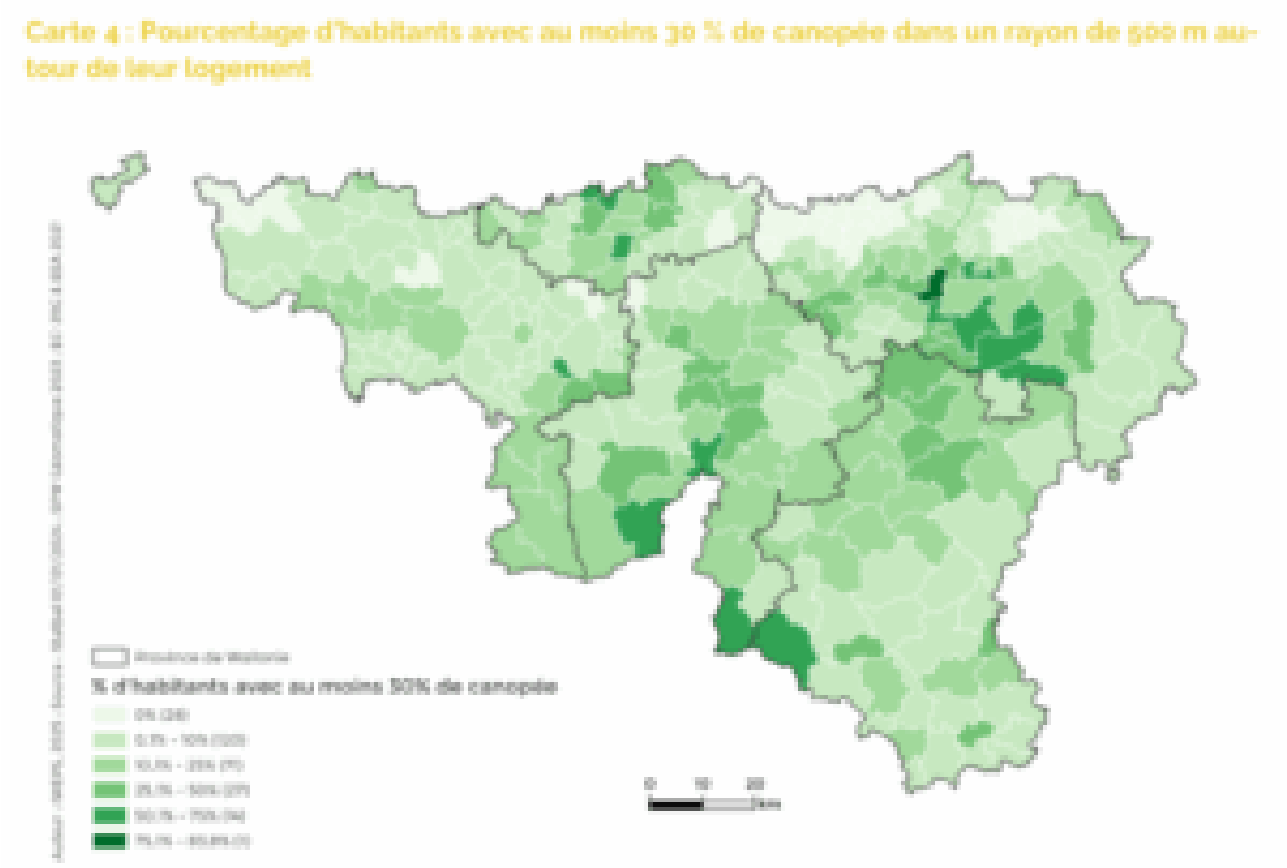

Cette carte met en évidence la proportion de territoire couvert par la canopée. Les résultats varient fortement d'une commune à l'autre avec 28 communes pour lesquelles aucun habitant n'atteint le seuil. Il s'agit essentiellement de communes de la Hesbaye liégeoise (région agrogéographique limoneuse dédiée à la grande culture), du Pays de Herve, de Mouscron et de plusieurs communes voisines. De l'autre côté du spectre, une commune, Esneux, se distingue fortement des autres avec 83,8 % de sa population répondant au critère. L'Ardenne belge, dont les sols sont de qualité agronomique moindre et dont la topographie est plus vallonnée, a aussi conservé beaucoup plus de massifs forestiers © IWEPS

« La répartition spatiale de la population wallonne qui réside dans un environnement de vie avec moins de 30 % de canopée souligne les inégalités régionales les plus fortes par rapport à cet enjeu. Cela concerne 3 267 618 Wallons et Wallonnes, soit 88,5 % de l'ensemble de la population de Wallonie en 2024. Les pourcentages de la population de chaque commune qui bénéficient de ce critère sont très étendus, de 0 % à 83,8 %. C'est donc une condition très discriminante liée notamment aux caractéristiques des régions agrogéographiques. Dans 28 communes, aucun habitant ne répond à cette condition (=0 %). Il s'agit essentiellement de communes à caractère agricole marqué, soit pourvues de grandes cultures sur sols limoneux comme en Hesbaye liégeoise ou hennuyère (« Tournaisis »), soit de bocages comme dans le Pays de Herve. Les valeurs absolues les plus élevées se situent assez logiquement dans les communes des grandes agglomérations urbaines (plus de 50 000 habitants), notamment Liège et Charleroi, mais aussi Mouscron, Mons, La Louvière et Namur », expliquent les chercheurs de l'IWEPS.

Tableau 1 : Superficie et pourcentage de canopée (>3 m) par province et pour la Wallonie

Province	Superficie de la canopée (ha)	Superficie du territoire (ha)	% de territoire couvert par la canopée	Répartition de la canopée par province
Brabant wallon	18 421	109 721	16.8 %	3,5 %
Hainaut	68 817	381 289	18.0 %	13,1 %
Liège	116 000	385 718	30.1 %	22,1 %
Luxembourg	193 827	445 932	43.5 %	36,9 %
Namur	128 457	367 488	35.0 %	24,4 %
Wallonie	**525 523**	**1 690 149**	**31,1 %**	**100,0 %**

Sources : SPW, UE et IWEPS

En Wallonie, 525 523 ha sont identifiés comme de la canopée à au moins 3 m de hauteur à partir des données mobilisées, ce qui représente 31,1 % du territoire wallon. Cette canopée se situe essentiellement en province de Luxembourg (36,9 %), province où cette part de canopée est la plus importante par rapport à la superficie du territoire provincial (43,5 %). La province de Brabant wallon est celle où la part de canopée est la plus faible puisqu'elle n'est que de 16,8 % © IWEPS

8 Wallons sur 10 bénéficient d'un espace vert à 300 m de chez eux

D'après leur ressenti, environ 78,3 % des Wallons et Wallonnes ont accès à un parc, un bois, une forêt ou un espace vert public en moins de 5 minutes à pied de chez eux. C'est-à-dire à moins de 300 mètres de leur domicile. C'est ce qui ressort de l'enquête ISADF 2024. De façon plus précise, mentionnons que les résultats varient d'un territoire à l'autre avec un minimum de 58,9 % et un maximum de 94,2 %.

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

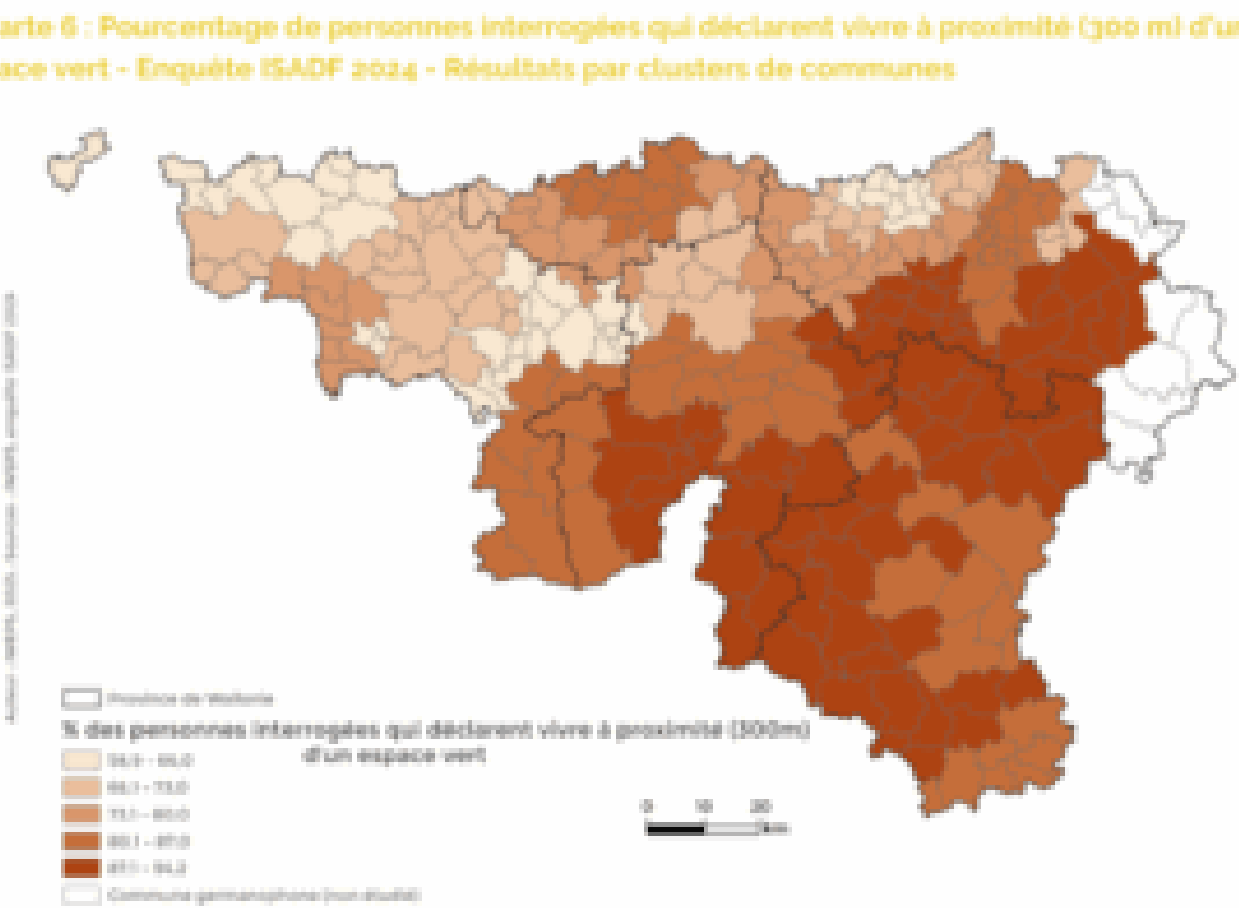

Cette carte présente la répartition spatiale des pourcentages de personnes interrogées qui déclarent « avoir un espace vert à moins de 5 minutes ». Les résultats varient d'un territoire à l'autre avec un minimum de 58,9 % et un maximum de 94,2 %. Selon les résultats de l'enquête ISADF 2024, la valeur de 100 % de la population qui bénéficierait de ce critère n'est donc atteinte nulle part © IWEPS

« Avec une lecture d'ouest en est, les valeurs les plus faibles sont localisées dans la province de Hainaut, avec quelques groupes de communes identifiables notamment au nord, de Mouscron à Ath, du côté de Quaregnon, Boussu, Colfontaine, dans les communes à l'ouest et à l'est de Charleroi, au nord de la province de Liège, de Waremme à Ans (Hesbaye) et jusqu'à Grâce-Hollogne. Par ailleurs, toute la partie sud de la région, au sud du sillon Sambre-et-Meuse, est caractérisée par des valeurs élevées à très élevées pour ce troisième critère de l'approche 3-30-300 », expliquent les chercheurs de l'IWEPS.

Lutter contre les inégalités régionales

Lorsque l'on regarde ensemble les indicateurs 3-30-300, il apparaît que trois groupes de communes contigües sont particulièrement mal logés en termes de verdurisation globale. Avec une moyenne normalisée des trois indicateurs 3, 30 et 300 inférieure à 0,20 elles sont repérables en vert pâle sur la carte.

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

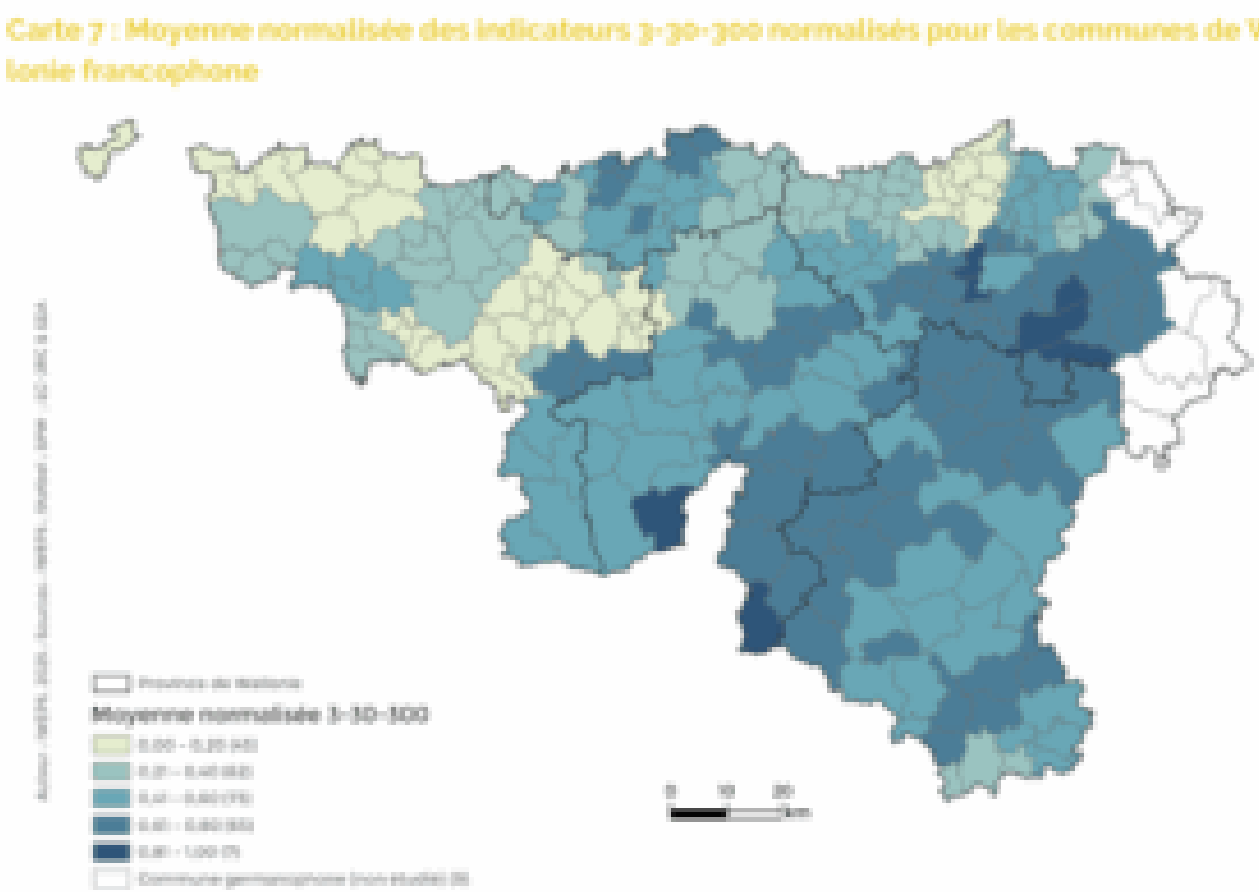

Moyenne normalisée des indicateurs 3-30-300 normalisés pour les communes de Wallonie francophone. Avec une moyenne normalisée supérieure à 0,80, les communes de Viroinval et Vresse-sur-Semois dans le sud de la province de Namur, ainsi que les communes d'Esneux et Comblain-au-Pont au sud de Liège et de Spa, Stoumont et Trois-Ponts au sud de la province de Liège sont des communes où les habitants sont les mieux pourvus en termes d'espaces arborés © IWEPS

« Un premier groupe est situé à l'ouest de la province du Hainaut, de Comines-Warneton à Ath. Un second groupe rassemble plusieurs communes à l'est de la province du Hainaut incluant quelques communes au sud de Mons, les villes de Binche et La Louvière et les communes voisines, la ville de Charleroi et les communes à l'est de Charleroi et jusqu'à la commune de Sambreville localisée en province de Namur. Un troisième groupe de communes avec des valeurs faibles concerne la commune de Liège et quelques communes au nord de celle-ci. »

« Si le souhait est d'améliorer l'accès à un environnement sain, ce seraient donc dans ces communes-là que la préservation des espaces arborés matures existants, la plantation d'arbres, la restauration d'espaces arborés ou la mise à disposition d'espaces verts serait à développer en priorité », concluent les chercheurs de l'IWEPS. « La cartographie fine de la canopée croisée à la population permet d'ailleurs de préciser les quartiers les moins bien dotés à prioriser dans le cadre de politiques d'amélioration du cadre de vie et du bien-être et de limitation des inégalités socio-environnementales. »